

**Comité des services des loisirs, de la culture
et du tourisme**

9 mai 2018

13 h 15 heures

Salle du conseil

**Recreation, Culture and Tourism
Services Committee**

May 9, 2018

1:15 p.m.

Council Chambers

PAGES

1.	<u>Ouverture de la réunion</u>	<u>Call to order</u>	
2.	<u>Adoption de l'ordre du jour</u>	<u>Adoption of the agenda</u>	
3.	<u>Suivi du dernier compte-rendu</u>	<u>Follow-up of the last minutes</u>	remis séparément
4.	<u>Divulgation de conflits d'intérêt</u>	<u>Disclosure of conflicts of interest</u>	
5.	<u>Visiteurs</u>	<u>Visitors</u>	
6.	<u>Loisirs</u>	<u>Recreation</u>	
6.1	Rencontre pétanque et Club 50+ : jeu de lancer de rondelles	Meeting petanque and Club 50+ : washer game	
7.	<u>Activités sportives</u>	<u>Sports Activities</u>	
8.	<u>Installations récréatives</u>	<u>Recreation Facilities</u>	
8.1	Place des Pionniers - restauration	Place des Pionniers - restoration	
8.2	Guichet automatique autorisé (ATM) au Complexe sportif Robert Hartley	Automated teller machine (ATM) at the Robert Hartley Sports Complex	1 - 6
8.3	Érosion des berges au Parc de la Confédération	Erosion of the shorelines at the Confederation Park	
8.4	Rapport des inspections des parcs	Park inspections report	remis séparément
8.5	Drapeau et monument Richelieu	Flag and Richelieu monument	
9.	<u>Culture</u>	<u>Culture</u>	

10.	<u>Tourisme</u>	<u>Tourism</u>
10.1	Ouverture du bureau d'information touristique	Opening of the Tourist Information Center
10.2	Panneaux touristiques / récréatives	Tourist signs / recreational
11.	<u>Période de questions/commentaires</u>	<u>Question/Comment period</u>
12.	<u>Autres articles</u>	<u>Other items</u>
13.	<u>Huis clos</u>	<u>Closed meeting</u>
13.1	Sécurité des biens de la municipalité référence : parcs	Security of the municipality's property reference: parks
14.	<u>Ajournement</u>	<u>Adjournment</u>

PLACEMENT DE GUICHET AUTOMATIQUE BANCAIRE
(GAB)

Cet accord est établi ce 26 jour de AVRIL, 20 18
ENTRE LA COMPAGNIE :



186 rue Jean-Proulx
Gatineau (Québec)

ET LE FOURNISSEUR DU SITE :

COMPLEXE SPORTIF HAWKESBURY

425 CARTIER BLV

HAWKESBURY (ON) K6A 1V9

La compagnie et le fournisseur du site s'entendent sur les termes et les conditions décrites ci-dessous :

1. OBLIGATIONS DU FOURNISSEUR DU SITE

- a) fournir un emplacement de dimension adéquate pour l'installation des GAB.
- b) installer une prise électrique dédiée (110 V, 10 amp. Avec mise à terre)
- c) fournir assurance feu et vol pour les GAB d'une valeur de 6000\$.
- d) fournir une sécurité sur le site 24 heures sur 24.

2. OBLIGATIONS DE LA COMPAGNIE

- a) fournir 1 GAB
- b) payer l'installation du GAB
- c) fournir le traitement des données (raccordement au réseau Interac)
- d) fournir un service de soutien technique
- e) assumer les frais de longue distance pour le traitement des transactions
- f) fournir les items consommables
- g) rémunérer le fournisseur du site selon la table de transactions
- h) installer une ligne téléphonique dédiée au GAB et payer les services mensuels

Initiales de la compagnie _____

initiales du fournisseur du site _____

Placement d'un GAB

- i) fournir et maintenir les réserves en espèces monétaires

3. DROIT D’AFFICHAGE

La COMPAGNIE pourra, à son choix, inscrire ou apposer des étiquettes sur le GAB indiquant que celui-ci est assujéti au présent contrat avec la COMPAGNIE et/ou toute publicité qui n’entrerait pas en conflit avec le genre d’affaires effectuées par le FOURNISSEUR DU SITE ou en général avec le genre d’affaires effectuées sur le Site.

4. REPRÉSENTATIONS ET GARANTIES

- 1.1 Le FOURNISSEUR DU SITE déclare et garantit à la COMPAGNIE, ce qui suit:
- (a) Le FOURNISSEUR DU SITE a effectué toutes les vérifications et a fait toutes les démarches nécessaires afin de s’assurer que la présente entente puisse être exécutée et respectée intégralement par lui et il a obtenu toutes les autorisations et permis nécessaires afin que le GAB puisse être installé et opéré tel que convenu aux présentes. De plus, la présente entente n'entre pas en conflit avec quelqu’autre entente prise au préalable par le FOURNISSEUR DU SITE;
 - (b) Les informations stipulées à l'Annexe "A" des présentes sont complètes et véridiques ; et
 - (c) L'adresse du site où sera installé le GAB (le "Site") tel que mentionné à l'annexe "A" des présentes permet l’installation et l’opération du GAB de façon à ce que la présente entente puisse être exécutée et respectée tant par la COMPAGNIE que par le FOURNISSEUR DU SITE en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

5 TERMES

- 5.1 La présente entente est d’une durée de TROIS (3) ANS à compter de la date ci-dessus mentionnée en premier lieu.
- 5.2 Le non-respect par le FOURNISSEUR DU SITE des obligations lui résultant des présentes pourra entraîner, à la seule discrétion de la COMPAGNIE et sans préjudice à ses autres droits et recours contre le FOURNISSEUR DU SITE, la fin immédiate de la présente entente, moyennant un préavis écrit à être alors donné par la COMPAGNIE au FOURNISSEUR DU SITE.
- 5.3 À l’échéance ou advenant la fin de la présente entente ou de l’un de ses renouvellements, le FOURNISSEUR DU SITE devra donner l'accès au site à la COMPAGNIE afin de permettre à cette dernière de retirer le GAB.

Initiales de la compagnie _____

initiales du fournisseur du site _____

6. ALIÉNATION

Le FOURNISSEUR DU SITE ne pourra vendre, louer ni autrement aliéner tout ou partie des biens nécessaires au site à moins que l'acheteur, le cessionnaire ou le locataire, selon le cas, n'accepte au préalable et par écrit tous les termes et toutes les conditions de la présente entente.

Nonobstant telle vente, location ou aliénation, le FOURNISSEUR DU SITE ne sera aucunement libéré de ses obligations et engagements envers la COMPAGNIE à moins d'obtenir par écrit de la COMPAGNIE une libération expresse de tels engagements et obligations.

7. FRAIS D'UTILISATION

7.1 La COMPAGNIE versera au FOURNISSEUR DU SITE une ristourne pour ce qui concerne les transactions Interac approuvées pendant la durée de l'événement selon le tableau ci-dessous :

# de transactions/ATM	REVENUS
Moins de 200 transactions/ ATM	0.50\$/TRANSACTION
Entre 201 a 400 transactions/ATM	0.75\$/TRANSACTION
Entre 401 a 600 transactions/ATM	1.00\$/TRANSACTION
Plus de 601 transactions/ATM	1.25\$/TRANSACTION

7.2 La COMPAGNIE ajustera le GAB afin que des frais de transaction de \$2.50 par transaction Interac approuvée soient chargés aux utilisateurs du GAB.

8. EXCLUSIVITÉ

8.1 Le FOURNISSEUR DU SITE ne permettra pas, durant le terme de cette entente et/ou de tout renouvellement de celle-ci, directement ou indirectement, ou par personne interposée, que des ententes soient prises avec d'autres fournisseurs que la COMPAGNIE pour tout autre service de branchement au réseau Interac sur le site, à moins d'avoir obtenu le consentement préalable et écrit de la COMPAGNIE.

8.2 Le FOURNISSEUR DU SITE ne permettra pas d'avances de fonds sur les cartes de débit aux clients se trouvant sur les lieux du site désigné pour l'emplacement du "GAB" à la condition de ne pas être en défaut aux termes des présentes. De plus, le FOURNISSEUR DU SITE reconnaît qu'il n'y a eu aucune fausse représentation aux termes de cet accord et que le GAB n'est pas opérationnel au moment de la signature des présentes.

Initiales de la compagnie _____

initiales du fournisseur du site _____

Placement d'un GAB

- 8.3 Jusqu'à un (1) an après l'échéance de la présente entente ou de son dernier renouvellement, si le FOURNISSEUR DU SITE obtenait d'un tiers une offre pour des services similaires à ceux fournis par la COMPAGNIE aux termes des présentes, le FOURNISSEUR DU SITE devra, avant d'accepter telle offre, en aviser immédiatement la COMPAGNIE par écrit et indiquer à cette dernière les modalités et les conditions de l'offre qu'il a reçue. La COMPAGNIE devra confirmer par écrit au FOURNISSEUR DU SITE, dans les quinze (15) jours suivant la réception de cet avis, son intention d'accepter ou de refuser d'offrir au FOURNISSEUR DU SITE des services semblables à ceux énumérés dans l'offre et selon des modalités et des conditions semblables à ceux énumérés à l'offre reçue par ce dernier. Le FOURNISSEUR DU SITE ne conclura aucun accord en ce qui concerne des services semblables à ceux offerts par la COMPAGNIE aux termes des présentes à moins d'avoir avisé au préalable la COMPAGNIE tel que mentionné à la présente clause et que la COMPAGNIE ait refusé de fournir les services ou n'ait pas répondu au FOURNISSEUR DU SITE dans le délai de quinze (15) jours indiqué ci-dessus.

9. PROPRIÉTÉ DU GAB

Le GAB est et demeurera la propriété exclusive de la COMPAGNIE. De plus, le FOURNISSEUR DU SITE, afin de garantir davantage ses obligations envers la COMPAGNIE aux termes des présentes, donne en garantie et hypothèque en faveur de la COMPAGNIE tous les droits, titres et intérêts qu'il pourrait détenir dans le GAB, incluant toutes modifications, additions et remplacements qui auraient pu y être apportés.

10. AVIS

Tout avis à être donné par l'une des parties à l'autre aux termes des présentes devra l'être par écrit et adressé et expédié à :

la COMPAGNIE:

Fredal Solutions
186 rue Jean Proulx
Gatineau Qc J8Z 1V8
819-205-9555

Le FOURNISSEUR DU SITE :

COMPLEXE SPORTIF HAWKESBURY
425 CARTIER BLV
HAWKESBURY (ON) K6A 1V9

12. SUCESSEUR

Initiales de la compagnie _____

initiales du fournisseur du site _____

Placement d'un GAB

La présente entente est pour le bénéfice et lie les parties aux présentes de même que leurs héritiers respectifs, exécuteurs, administrateurs, successeurs et ayants droit.

13. ENTENTE COMPLÈTE

13.1 Les parties conviennent et reconnaissent que la présente entente est une entente complète et valide en tous points tout comme si toutes les parties avaient été présentes au même lieu et au même moment et avaient signé un seul document en présence l'une de l'autre, malgré le fait qu'elle ait pu être signée en des lieux et à des dates différentes par les parties aux présentes. De plus, les parties acceptent que la reproduction de signatures par appareil de télécopie soit traitée comme si telles signatures étaient originales.

13.2 Les parties conviennent que la présente entente remplace toute négociation, entente verbale ou écrite intervenue entre eux préalablement aux présentes. De plus, les parties reconnaissent que la présente entente ne pourra être terminée, abandonnée, changée ou modifiée sans qu'un document écrit à cet effet soit signé par un représentant dûment autorisé de la COMPAGNIE et du FOURNISSEUR DU TITRE.

12. COMPÉTENCE JURIDIQUE

Cette entente devra être interprétée et régie par les lois et règlements de la Province où le GAB est installé et, à cet effet, les parties aux présentes conviennent irrévocablement de se soumettre à la juridiction de cette même province advenant quelque conflit que ce soit entre eux relativement à la présente entente.

Les signatures suivantes autorisent l'exécution de l'entente de PLACEMENT à compter de la date mentionnée en premier lieu.

"FOURNISSEUR DU SITE"

"Fredal Solutions"

Signature

Signature

Etienne Fredette

Nom (lettres moulées)

Nom (lettres moulées)

PRÉSIDENT

Titre

Titre

26 AVRIL 2018

Date

Date

Initiales de la compagnie _____

initiales du fournisseur du site _____

Placement d'un GAB

ANNEXE "A"

Date (mm/aa/aaaa): 06/04/2019

Nom du FOURNISSEUR DU SITE :	<u>COMPLEXE SPORTIF HAWKESBURY</u>		
Nom du SITE :	<u>COMPLEXE SPORTIF HAWKESBURY</u>		
Adresse du site :	Rue:	<u>425 CARTIER BLV</u> <u>HAWKESBURY (ON) K6A 1V9</u>	
	Ville:		
	Province:	ON	
	Code Postal:	Heures d'affaires (EST) :	
	Tél. du GAB :	Installateur du GAB :	
Fuseau horaire :	θ Terre-Neuve θ Atlantique θ Est θ Central θ Rocheuses θ Pacifique		
Propriétaire de l'argent :	Fredal Solutions		
Institution financière du propriétaire de l'argent :	Nom :	Numéro :	# succursale :
	No. Du compte bancaire :		
Propriétaire de la surcharge :	Fredal Solutions		Montant de la surcharge : \$2.50
Institution financière du propriétaire de la surcharge :	Nom:	Numéro:	# succursale :
	No. du compte bancaire:		
	Téléphone:	Télécopieur:	
	Cellulaire:		
Dénomination:	Cassette 1 : 20.00 \$	Cassette 2 : \$	
	Cassette 3 : \$	Cassette 4 : \$	
Montant max. du retrait	\$400		

Informations additionnelles (ex. messages sur les

Initiales de la compagnie _____ initiales du fournisseur du site _____